

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'OUVERTURE/FERMETURE DES PORTES ET L'ENTRETIEN DU PUMPTRACK

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal de Bouxwiller en date du 15 avril 2021 portant révision des tarifs horaires communaux pour travaux en régie et locations

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes de HANAU-LA PETITE PIERRE, désignée ci-après « la CCHLPP », représentée par Monsieur Patrick MICHEL, Président, dûment autorisé par délibération du Conseil communautaire en date du ,
d'une part ;

La Commune de BOUXWILLER, désignée ci-après « la Commune » représentée par Monsieur Franck LEZAIRE 1^{er} Adjoint, dûment autorisé par délibération du Conseil municipal en date du
d'autre part ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Préambule :

La CCHLPP a aménagé un pumptrack rue de Babenhausen à Bouxwiller.

La CCHLPP et la Commune conviennent ce qui suit pour l'ouverture de ses portes et pour son entretien.

Article 1^{er}

Les heures d'ouverture des portes du pumptrack au public sont fixées comme suit

- du 1^{er} avril au 31 octobre : de 9H00 à 20H00
- du 1^{er} novembre au 31 mars : de 9H00 à 17H00

Article 2

Les services de la CCHLPP assurent l'ouverture des portes du pumptrack au public du lundi au samedi.

Les services de la Commune l'assurent le dimanche.

Article 3

Les services de la Commune assurent les prestations suivantes à l'intérieur du site :

- nettoyage : ramassage des papiers et autres déchets, vidange des corbeilles, ...

- entretien des espaces verts :
 - tonte et débroussaillage
 - taille des arbres et arbustes
 - passage d'une épareuse

Article 4

Ces prestations sont facturées par la Commune à la CCHLPP au courant du mois de janvier de l'année n+1 sur la base :

- d'un récapitulatif des prestations réalisées en année n
 - des forfaits horaires annuels suivants :
 - ouverture/fermeture des portes le dimanche : 52 semaines x 45 mn = 39 H
 - tonte et débroussaillage :
 - 9 passages (toutes les 3 semaines) x 3 agents x 2 jours (14 heures) = 378 H
 - nettoyage : 52 semaines x 2 passages/semaine x 2 agents x 30 mn = 104 H
 - taille des arbres et arbustes : 2 passages x 2 agents x 2 jours (14 heures) = 56 H
 - passage de l'épareuse : 3 passages x 2 heures = 6 H
-
- soit un total de 583 H arrondies à 600 Heures**
- du tarif horaire des travaux en régie de 22 €
 - **soit d'un coût annuel de 13 200 €**

Article 5

Toute modification concernant la nature des prestations réalisées par les services de la Commune, leur durée et leur tarif horaire fait l'objet d'un avenant.

Article 6

La présente convention, conclue pour une durée d'un an, prend effet le 1^{er} janvier 2024.

Elle est renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an sauf dénonciation, par l'une ou l'autre des parties, au moins six mois avant la date d'expiration.

Fait en 2 exemplaires originaux.

A BOUXWILLER, le

Pour la Communauté de Communes
de HANAU – LA PETITE PIERRE
Monsieur le Président

Pour la Commune de BOUXWILLER
Monsieur le 1^{er} Adjoint

Patrick MICHEL

Franck LEZAIRE